

LES MALADIES A CARACTERE PROFESSIONNEL EN POITOU-CHARENTES

RESULTATS DES QUINZAINES 2007

Julie DEBARRE (ORS Poitou-Charentes), Madeleine VALENTY (InVS), Catherine BERSON (MIRTMO Poitou-Charentes) et les services de santé au travail participants

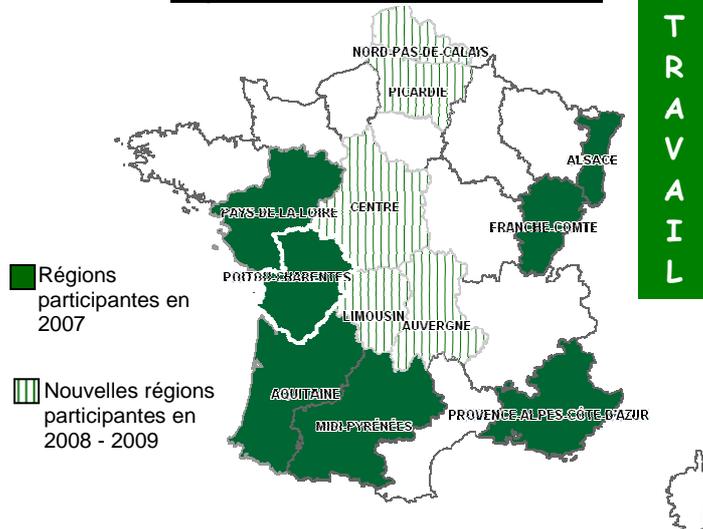
Contexte

La déclaration des maladies à caractère professionnel (MCP) est une obligation pour tout docteur en médecine (article L. 461-6 du code de la Sécurité Sociale). Or, dans les faits, au niveau régional, rares sont les médecins, en dehors des médecins du travail, qui déclarent les maladies à caractère professionnel. Par ailleurs, ces déclarations sont encore partiellement exploitées notamment faute de systématisation et de centralisation.

Dans le cadre de sa mission de surveillance épidémiologique des risques professionnels, le Département Santé Travail (DST) de l'Institut national de veille sanitaire (InVS) a cherché à explorer la faisabilité d'appuyer un système de surveillance sur ce dispositif administratif, en collaboration avec l'Inspection Médicale du Travail.

En 2006, la région Poitou-Charentes est la troisième région à participer à ce programme de surveillance, opérationnel dans sept régions en 2007 (cf. carte).

Régions participantes au réseau MCP



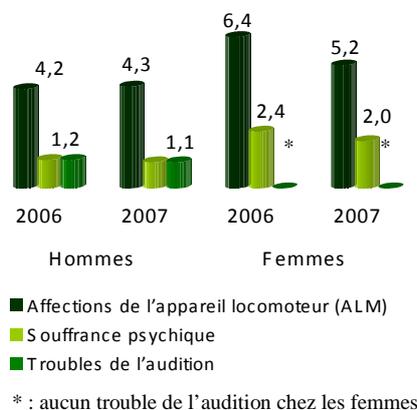
Objectif et méthode

Cette enquête s'inscrit dans le cadre d'un programme national de surveillance, dont l'objectif est de décrire et de caractériser les maladies à caractère professionnel (MCP), notamment au travers du calcul de la prévalence des principales MCP, selon les critères de sexe, d'âge, de catégorie socio-professionnelle et de secteur d'activité.

L'enregistrement des MCP est exhaustif auprès des médecins du travail volontaires, pendant une période de deux semaines consécutives, baptisées « Quinzaines », deux fois par an : **du 9 au 21 mars et 6 au 17 octobre** pour l'année 2007.

L'enquête est anonyme vis à vis des salariés et des entreprises. Pour cela, seuls les résultats comportant un effectif supérieur à 5 seront présentés dans cette plaquette.

Prévalence des trois principales affections en 2006 et en 2007 en Poitou-Charentes selon le sexe (en %)



L'essentiel...

- Une mobilisation des médecins participants moindre qu'en 2006 (baisse de 19%),
- Un taux de signalement stable au niveau régional mais inégal selon les départements et élevé par rapport aux autres régions participantes
- Les deux tiers des signalements concernent les affections de l'appareil locomoteur (prévalence de 4,6 %)
- La prévalence de la souffrance psychique est de 1,7 %, celle des troubles auditifs de 0,6 % et celle des affections cutanées de 0,4 %
- Légère diminution des fréquences des MCP entre 2006 et 2007, excepté pour la souffrance psychique chez les femmes
- D'après les médecins du travail, 59 % des MCP signalées relèveraient d'une MPI (64 % en 2006)
- Le signalement des MCP hors quinzaines a triplé entre 2004 et 2007

Résultats des Quinzaines 2007

Les médecins participants

Sur les 220 médecins du travail recensés par l'Inspection Médicale du travail dans la région, 43 ont participé à une ou aux deux quinzaines au cours de l'année 2007, ce qui correspond à un taux de participation de **19,5 %**. Il faut également noter que 30 médecins ont participé aux deux quinzaines 2007.

Parmi les **43 médecins du travail participants en 2007** :

- 39 travaillent dans un service inter-entreprises (SIE)
- 3 dans un service de prévention hospitalière
- 1 dans un service autonome (service non participant en 2006)

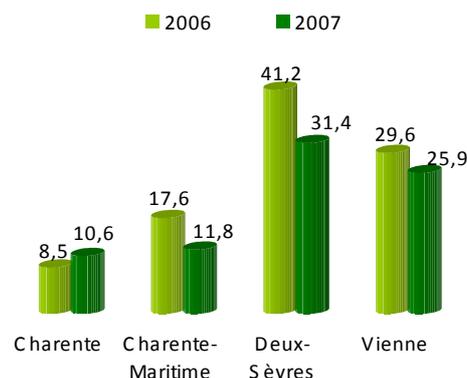
En comparaison avec les deux Quinzaines 2006, la participation des médecins du travail est plus faible en 2007 (20 % vs 24 %). La répartition de ces médecins participants selon les départements montre que cette baisse est observée dans tous les départements, excepté la Charente. Les Deux-Sèvres et la Vienne restent cependant les deux départements prédominants.

Nombre de médecins ayant participé au programme MCP en 2007, comparatif 2006

	1 ^{ère} quinzaine	2 ^{ème} quinzaine	2007	2006
Nb médecins	41	32	43	53
Taux de participation*	18,6 %	14,5 %	19,5 %	24,1 %

*Médecins en région = 220

Taux de participation des médecins du travail par département (en %)



Les salariés venus en visite lors des deux quinzaines 2007

Au total, **6 072 salariés** ont été vus par les 43 médecins du travail volontaires en 2007.

Par rapport aux salariés de la région, les salariés vus par les médecins du travail volontaires lors des quinzaines sont plus souvent :

- des **hommes**
- **jeunes**
- des salariés du secteur de l'**industrie**
- des **ouvriers**.

Enfin, le **secteur tertiaire** est sous-représenté par rapport aux salariés travaillant dans la région.



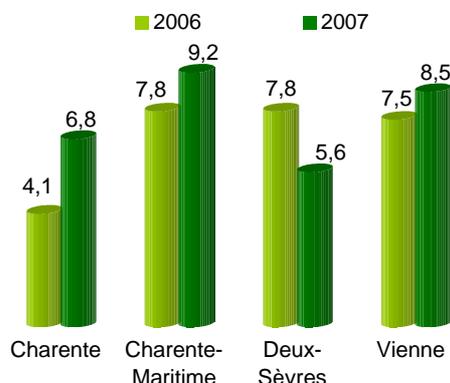
Les salariés ayant fait l'objet d'un signalement en MCP

Selon les médecins du travail participants, 441 salariés vus en consultation présentaient au moins une pathologie relevant d'une MCP, soit un **taux de signalement de 7,3 %**.

Ce taux de signalement a augmenté entre 2006 et 2007 dans tous les départements de la région notamment en Charente-Maritime (9,2 % vs 7,8 %), à l'exception des Deux-Sèvres où il a diminué (5,6 % vs 7,8 %).

Les signalements en MCP concernent plus souvent les femmes (7,9 % contre 6,8 % pour les hommes). Le taux de signalement augmente avec l'âge et atteint son maximum pour les 45-54 ans à 12,2 %.

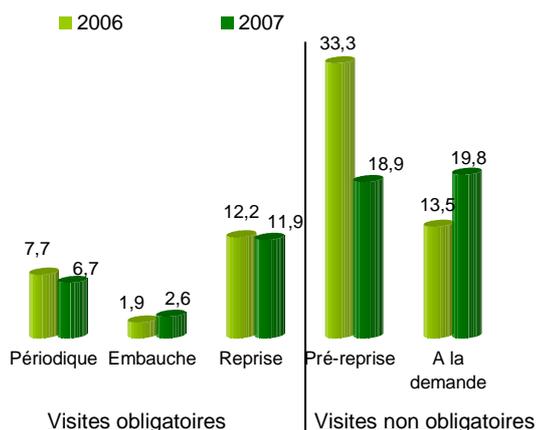
Taux de signalement en MCP des médecins du travail par département (en %)



Maladie à Caractère Professionnel (MCP) : Toutes les maladies considérées par le médecin du travail en lien avec le travail et qui n'ont pas fait l'objet d'une réparation en maladie professionnelle.

Résultats des Quinzaines 2007

Taux de signalement selon le type de visite (en %)



Le signalement d'une MCP est beaucoup plus fréquent lors d'une visite non obligatoire (19,7 %) que lors d'une visite obligatoire (6,1 %). Cependant, plus de 90 % des visites réalisées par les médecins du travail sont des visites obligatoires.

Par rapport à 2006, le taux de signalement lors des visites non obligatoires a augmenté, passant de 16,1 % à 19,7 %, ce qui confirme l'intérêt de ce type de visite.

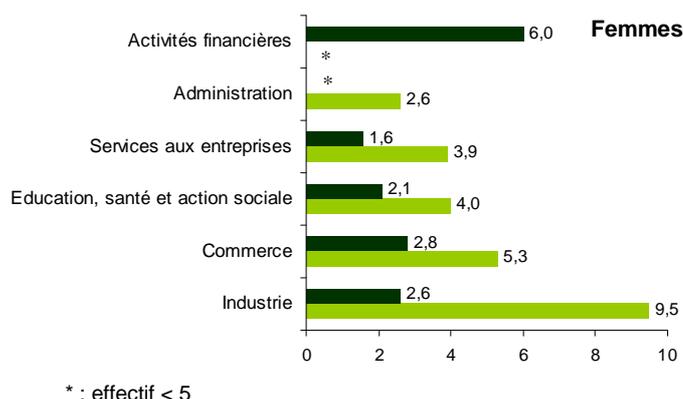
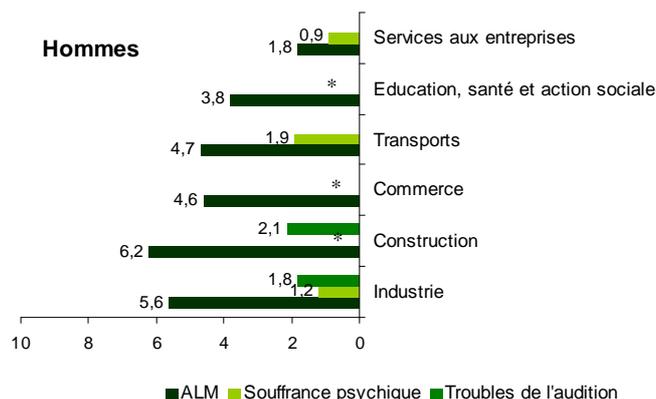
Suite à une modification du protocole, les affections de l'appareil locomoteur comprennent les troubles musculo-squelettiques (TMS) et toute autre affection péri-articulaire.

Description des pathologies signalées

Au cours de l'année 2007, **500 pathologies distinctes** ont été signalées par un médecin du travail :

- 441 salariés ont présenté une seule pathologie
- 59 salariés deux pathologies simultanément liées au travail.

Prévalence des 3 principales pathologies selon le secteur d'activité et le sexe des salariés signalés (en %)



Les deux tiers des signalements portent sur des affections de l'appareil locomoteur.

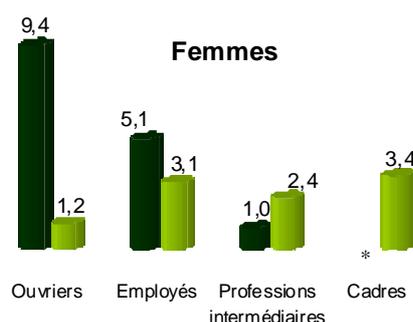
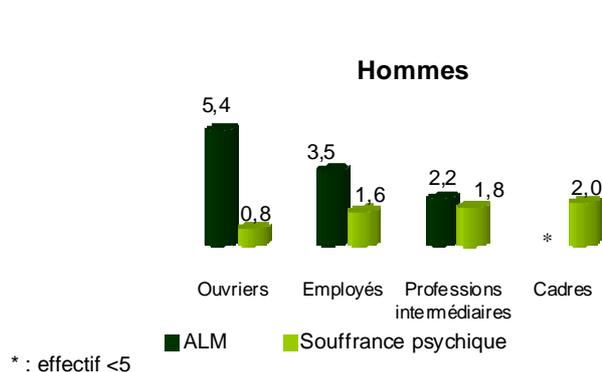
Ces pathologies affectent plus souvent les femmes (5,1 %) et les ouvriers (6,2 %), ainsi que le secteur de l'industrie, des services aux particuliers et du commerce.

Les contraintes posturales et la manutention sont de loin les deux facteurs d'exposition les plus fréquemment cités comme en lien avec les affections de l'appareil locomoteur.

La souffrance psychique affecte plus souvent les femmes (2,4 %), les employés (2,8 %) et les cadres (2,5 %) ainsi que les secteurs des activités financières et du transport. Le facteur d'exposition le plus fréquent est la violence psychologique.

Les troubles de l'audition concernent essentiellement des hommes dans le secteur de l'industrie et de la construction.

Prévalence des 2 principales pathologies selon la profession et le sexe des salariés signalés (en %)



* : effectif <5

Résultats des Quinzaines 2007

Les maladies professionnelles indemnisables (MPI)

Les médecins du travail estiment que 59 % des pathologies signalées (hors souffrance psychique) relèveraient d'une prise en charge indemnisable en tant que maladie professionnelle (64 % en 2006) : 64 % pour les affections de l'appareil locomoteur (76 % en 2006) et pour les affections cutanées (57 % en 2006), et un tiers pour les troubles de l'audition, alors qu'elles représentaient le double en 2006.

Cependant, la question telle qu'elle a été posée porte à confusion. Dans les prochaines enquêtes, il serait souhaitable de préciser si la pathologie relève ou non des critères d'un tableau de maladies professionnelles.

Quelques résultats préliminaires des régions participantes en 2007

Indicateurs synthétiques des régions participant au réseau MCP en 2007 (en %)

	Taux participation	Taux signalement	Prév. ALM	Prév. souff. psychique
 Poitou-Charentes	19,5	7,3	4,6	1,7
Alsace	27,2	7,6	4,2	1,9
Aquitaine ⁽¹⁾	27,0	6,0	3,8	1,1
Franche Comté	43,8	7,0	5,0	2,0
Midi -Pyrénées	48,0	6,8	4,2	1,7
Pays de la Loire ⁽¹⁾	34,0	4,8	2,9	1,6

Note : Les données de la région PACA sont actuellement en cours d'exploitation

⁽¹⁾ Seule une quinzaine a été réalisée

Comparativement aux autres régions, on note une faible participation des médecins du travail de Poitou-Charentes, mais un taux de signalement élevé parmi les médecins volontaires dans la région.

La région Poitou-Charentes est la deuxième région à avoir une prévalence élevée des affections de l'appareil locomoteur et la troisième pour la souffrance psychique.

Conclusion

Malgré un taux de signalement de MCP stable, la mobilisation des médecins du travail a été inférieure à 2006 (baisse de 19 %).

Le dispositif a permis un meilleur signalement des MCP déclarées à l'Inspection Médicale (obligation légale dans le cadre de l'article L. 461-6 du code de la Sécurité Sociale). En effet, les déclarations de MCP ont triplé entre 2004 et 2007 (passant de 45 à 127).

Ce dispositif doit permettre aux médecins du travail de s'appuyer sur ces résultats quantifiés pour rendre plus visible les pathologies en lien avec le travail. Les résultats par profession ou par secteur d'activité renforcent l'idée qu'une prévention ciblée doit prioritairement être menée par secteur.

En Poitou-Charentes, il est souhaitable que ce dispositif s'étende à d'autres services de santé au travail (fonction publique, agricole, ...) afin d'obtenir une meilleure représentativité des salariés au niveau régional.

La prévalence d'une pathologie correspond au nombre de signalements de cette pathologie rapporté au nombre total de salariés vus pendant la « quinzaine ».



Les remerciements s'adressent particulièrement à l'ensemble des **médecins du travail et leurs assistants** qui permettent le fonctionnement du réseau MCP.

Nous remercions **le groupe de travail national MCP** composé de membres du Département Santé Travail de l'InVS, de MIRTMO et d'épidémiologistes InVS ou ORS en région.

Merci également aux **financeurs nationaux et régionaux** du dispositif.

Rédaction de la publication : Julie DEBARRE (ORS)
Publication : Novembre 2008

Rapport complet disponible sur le site de l'ORS : www.ors-poitou-charentes.org (Rapport n°119)
ESPRIT : <http://www.esprit-poitou-charentes.com>
de la DRTEFP : www.poitoucharentes.travail.gouv.fr

Références

 Debarre J., Berson C. **Programme de surveillance des maladies à caractère professionnel (MCP) en région Poitou-Charentes - Résultats de l'année 2007**. Rapport d'étude n°119. ORS Poitou-Charentes. Septembre 2008. 42p.

 Debarre J., Serazin C., Valenty M., Berson C. et les services de santé au travail participants. **Les maladies à caractère professionnel en Poitou-Charentes. Résultats de l'année 2006**. ORS Poitou-Charentes, septembre 2007, 4 p.

 Valenty M., Chevalier A., Homere J., Le Naour C., Mevel M., Touranchet A., Imbernon E., et le réseau MCP. **Surveillance des maladies à caractère professionnel par un réseau de médecins du travail en France**. Bull Epidemiol Hebd. 2008;32. p. 281-284

 Chiron E., Rivière S., Souarès Y., Sérazin C., Debarre J., Cadéac-Birman H., Touranchet A., Cervantès M.H., Berson C., Valenty M. **Quinzaines MCP : comparaison des résultats 2006 des quatre régions participantes (Pays de la Loire, PACA, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées)**. 11^e colloque de l'Aderest. 22-23 novembre 2007, Nantes, France.

 **Dossier thématique MCP** : http://www.invs.sante.fr/surveillance/maladies_caractere_professionnel/default.htm

Observatoire Régional de la Santé de Poitou-Charentes (ORSPEC)

17, rue Salvador Allende - 86000 POITIERS

Tél. : 05 49 38 33 12 - Fax : 05 49 50 61 92 E-mail : ors@ors-poitou-charentes.org

Sites internet : www.ors-poitou-charentes.org et www.esprit-poitou-charentes.com